



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines  
de l'UQAM (AFESH-UQAM)**

*Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)*

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : [afesh@uqam.ca](mailto:afesh@uqam.ca)

**Assemblée générale du 20 octobre 2015**

**MGL – J-M400**

**CAHIER DE PROPOSITIONS**

Ordre du jour proposé :

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Procédures
- 1.0 Élections
- 2.0 Levées de cours
- 3.0 Féminisme
- 4.0 Référendum sur la reconnaissance de l'AFESH
- 5.0 Budget et états financiers
- 6.0 Grève et plan d'action
- 7.0 ASSÉ
- 8.0 Avis de motion
- 9.0 Varia
- 10.0 Fermeture

---

**Vous trouverez dans ce cahier des propositions qui seront amenées lors de l'assemblée générale. Toutes les propositions recevables reçues à [afesh@uqam.ca](mailto:afesh@uqam.ca) jusqu'à 48 heures avant l'assemblée y sont incluses, autant celles des membres que de l'exécutif. Étant donné que cette assemblée générale est extraordinaire, l'ordre du jour n'est pas modifiable.**

**IMPORTANT : N'oubliez pas que toute proposition peut être amenée à l'assemblée, incluse dans ce cahier ou non. De même, toutes les propositions que vous trouverez ci-bas peuvent être modifiées, adoptées ou rejetées par l'assemblée, qui est souveraine en tout point.**

---

**0.0 Ouverture**

**Que l'assemblée soit ouverte**

**0.1 Procédures**

**Que x soit au senti, y à l'animation et z au secrétariat**

*Adopté à majorité*

**Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :**

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Procédures
- 1.0 Élections
- 2.0 Féminisme
- 3.0 Levées de cours
- 4.0 Référendum sur la reconnaissance de l'AFESH
- 5.0 Budget et états financiers
- 6.0 Grève et plan d'action
- 7.0 ASSÉ
- 8.0 Avis de motion
- 9.0 Dons
- 10.0 Varia
- 11.0 Fermeture

**Amendement : Que le point "levées de cours" soit mis au point 1 et que le reste soit décalé conséquemment**

*Adopté à majorité*

Retour sur la principale telle qu'amendée:

**Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :**

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Procédures
- 1.0 Levées de cours
- 2.0 Élections
- 3.0 Féminisme
- 4.0 Référendum sur la reconnaissance de l'AFESH
- 5.0 Budget et états financiers
- 6.0 Grève et plan d'action
- 7.0 ASSÉ
- 8.0 Avis de motion
- 9.0 Dons
- 10.0 Varia
- 11.0 Fermeture

*Adopté à majorité*

**Que les cours de 14h à 17h soient levés; que l'assemblée soit ajournée entre 14h et 14h15**

**Amendement : Remplacer "14h15" par "14h30"**

*Adopté à majorité*

Retour sur la principale telle qu'amendée :

**Que les cours de 14h à 17h soient levés; que l'assemblée soit ajournée entre 14h et 14h30**

*Adoptée à majorité*

## 2.0 Élections

### *Conseil exécutif :*

**Secrétariat aux affaires académiques**

Vacant

**Secrétariat aux affaires uqamiennes**

Vacant

**Secrétariat à la mobilisation**

**Que Benoit Allard soit élu au secrétariat à la mobilisation**

*Adoptée à l'unanimité*

### *Autres comités :*

**Conseil des diplômé-e-s**

Vacant

**Comité aviseur du service de santé (CAPS)**

Vacant

**Comité des usagers et usagères du centre sportif**

Vacant

**Que l'assemblée générale soi réouverte**

*Adoptée à l'unanimité*

## 3.0 Féminisme

## 4.0 Référendum sur la reconnaissance de l'AFESH

**Que l'on tienne une plénière de 30 minutes qui a pour thème la crise de légitimité et de participation à l'AFESH**

*Adoptée à majorité*

#### 4.1

*Considérant que l'AFESH est présentement accréditée sous la « Politique de reconnaissance des associations étudiantes de programmation » de l'UQAM (Politique 32);*

*Considérant que l'on nous promet déjà des référendums électroniques chapeautés par l'administration de l'UQAM au sujet de la reconnaissance de l'AFESH, et ce de façon régulière;*

*Considérant que la politique 32 de l'UQAM, qui encadre ces référendums, est floue, orientée et permet trop facilement la tenue de référendums sur la reconnaissance des associations au risque de nuire aux activités de l'association;*

*Considérant qu'il n'est pas besoin de consulter de telle façon, chaque session ou chaque année, les étudiant-es de l'AFESH, puisque le mode de fonctionnement par démocratie directe permet aux membres de faire valoir leur point de vue, par la prise de parole en Assemblée générale;*

*Considérant que le vote électronique est une aberration antidémocratique qui foule aux pieds les principes fondamentaux de la démocratie directe;*

*Considérant que l'on ne pourrait naïvement laisser à une administration qui travaille ardemment à tuer l'action politique à l'UQAM le soin de superviser des consultations visant à détruire des associations étudiantes combattives;*

*Considérant que le processus de vérification de la reconnaissance prévu par la « Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants [sic] » (Loi 32) est plus avantageux, en ce sens qu'il exige de recueillir au préalable plus de signatures et un taux de participation plus important au moment d'un vote qui se fait par scrutin papier;*

*Considérant que le fait pour l'AFESH d'être accréditée sous la Loi 32 lui permettrait de ne plus être soumise à la politique 32;*

**Que l'AFESH entame les démarches pour s'accréditer sous la Loi 32 le plus rapidement possible.**

**Qu'un suivi soit fait en Assemblée générale aux moments où des développements auront lieu.**

**Amendement : Qu'advenant l'impossibilité de l'accréditation sous la loi 32, l'AFESH œuvre à faire modifier la politique 32 de l'UQAM pour l'aligner sur la loi 32.**

**Sous-amendement : remplacer "Qu'advenant l'impossibilité de l'accréditation sous la loi 32" par "Que"**

*Adopté à majorité*

**Amendement tel que sous-amendé : Que l'AFESH œuvre à faire modifier la politique 32 de l'UQAM pour l'aligner sur la loi 32.**

*Adopté à majorité*

Retour sur la principale telle qu'amendée :

**Que l'AFESH entame les démarches pour s'accréditer sous la Loi 32 le plus rapidement possible.**

**Qu'un suivi soit fait en Assemblée générale aux moments où des développements auront lieu.**

**Que l'AFESH œuvre à faire modifier la politique 32 de l'UQAM pour l'aligner sur la loi 32.**

Amendement : **Retirer "Considérant que le vote électronique est une aberration antidémocratique qui foule aux pieds les principes fondamentaux de la démocratie directe;**

**Considérant que l'on ne pourrait naïvement laisser à une administration qui travaille ardemment à tuer l'action politique à l'UQAM le soin de superviser des consultations visant à détruire des associations étudiantes combattives "**

**La question préalable (sur l'amendement, avec fin des tours de parole) est demandée**

*Adoptée à majorité des deux-tiers*

Amendement : **Retirer "Considérant que le vote électronique est une aberration antidémocratique qui foule aux pieds les principes fondamentaux de la démocratie directe;**

**Considérant que l'on ne pourrait naïvement laisser à une administration qui travaille ardemment à tuer l'action politique à l'UQAM le soin de superviser des consultations visant à détruire des associations étudiantes combattives "**

*Battu à majorité*

Retour sur la principale telle qu'amendée :

**Que l'AFESH entame les démarches pour s'accréditer sous la Loi 32 le plus rapidement possible.**

**Qu'un suivi soit fait en Assemblée générale aux moments où des développements auront lieu.**

**Que l'AFESH œuvre à faire modifier la politique 32 de l'UQAM pour l'aligner sur la loi 32.**

Amendement : **Remplacer "Considérant que le vote électronique est une aberration antidémocratique qui foule aux pieds les principes fondamentaux de la démocratie directe " par " Considérant que le vote électronique délégitime l'existence même des assemblées générales, instances fondamentales de la démocratie directe"**

*Adopté à majorité*

Retour à la principale telle qu'amendée :

*Considérant que l'AFESH est présentement accréditée sous la « Politique de reconnaissance des associations étudiantes de programmation » de l'UQAM (Politique 32);*

*Considérant que l'on nous promet déjà des référendums électroniques chapeautés par l'administration de l'UQAM au sujet de la reconnaissance de l'AFESH, et ce de façon régulière;*

*Considérant que la politique 32 de l'UQAM, qui encadre ces référendums, est floue, orientée et permet trop facilement la tenue de référendums sur la reconnaissance des associations au risque de nuire aux activités de l'association;*

*Considérant qu'il n'est pas besoin de consulter de telle façon, chaque session ou chaque année, les étudiant-es de l'AFESH, puisque le mode de fonctionnement par démocratie directe permet aux membres de faire valoir leur point de vue, par la prise de parole en Assemblée générale;*

*Considérant que le vote électronique délégitime l'existence même des assemblées générales, instances fondamentales de la démocratie directe;*

*Considérant que l'on ne pourrait naïvement laisser à une administration qui travaille ardemment à tuer l'action politique à l'UQAM le soin de superviser des consultations visant à détruire des associations étudiantes combattives;*

*Considérant que le processus de vérification de la reconnaissance prévu par la « Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants [sic] »(Loi 32) est plus avantageux, en ce sens qu'il exige de recueillir au préalable plus de signatures et un taux de participation plus important au moment d'un vote qui se fait par scrutin papier;*

*Considérant que le fait pour l'AFESH d'être accréditée sous la Loi 32 lui permettrait de ne plus être soumise à la politique 32;*

**Que l'AFESH entame les démarches pour s'accréditer sous la Loi 32 le plus rapidement possible.**

**Qu'un suivi soit fait en Assemblée générale aux moments où des développements auront lieu.**

**Que l'AFESH œuvre à faire modifier la politique 32 de l'UQAM pour l'aligner sur la loi 32.**

Adoptée à majorité

## 5.0 Budget et états financiers

### Que l'on adopte le budget tel que présenté dans le cahier de propositions

Feuille1

#### PREVISIONS BUDGETAIRES 2015-2016

	Prévisions 2015-2016	État des résultats 2014-2015
<b>REVENUS</b>		
Cotisations des membres	303 000,00 \$	297 681,00 \$
Primes assurances	0,00 \$	77 904,00 \$
Photocopieur, agenda et socio-culturel	0,00 \$	0,00 \$
<b>Totaux</b>	<b>303 000,00 \$</b>	<b>375 585,00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Retour de cotisations étudiantes	45 000,00 \$	46 093,00 \$
Assurances collectives (primes, honoraires et matériel d'information)	0,00 \$	122 758,00 \$
<b>Information</b>		
Journal	1 000,00 \$	0,00 \$
Agenda	500,00 \$	20 373,00 \$
Frais du photocopieur, impressions	30 000,00 \$	40 494,00 \$
		0,00 \$
<b>Total</b>	<b>31 500,00 \$</b>	<b>60 867,00 \$</b>
<b>Activités</b>		
Représentation/ instances	500,00 \$	319,00 \$
Mobilisation	10 000,00 \$	12 297,00 \$
Initiatives féministes anonymes	3 000,00 \$	0,00 \$
Socio-culturel	600,00 \$	507,00 \$
Frais de réunion / salles	5 000,00 \$	8 424,00 \$
Café étudiant	10 000,00 \$	0,00 \$
Grève	10 000,00 \$	18 912,00 \$
<b>Total</b>	<b>39 100,00 \$</b>	<b>40 459,00 \$</b>
<b>Télécommunications</b>		
Téléphonie	1 700,00 \$	1 617,00 \$
Site Internet	0,00 \$	1 228,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 700,00 \$</b>	<b>2 845,00 \$</b>
<b>Administration</b>		
Équipement/ fournitures	4 000,00 \$	3 603,00 \$
Assurances	2 000,00 \$	1 763,00 \$
Honoraires professionnels	10 000,00 \$	14 257,00 \$
Frais bancaire/ service de paie	1 700,00 \$	1 638,00 \$
<b>Total</b>	<b>17 700,00 \$</b>	<b>21 261,00 \$</b>
<b>EmployéEs</b>		
Salaire et charges sociales	72 000,00 \$	71 149,00 \$
	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total</b>	<b>72 000,00 \$</b>	<b>71 149,00 \$</b>
Cotisation à l'ASSÉ	16 000,00 \$	15 920,00 \$
Dons	40 000,00 \$	48 783,00 \$
Subventions	40 000,00 \$	29 463,00 \$
Comité légal	0,00 \$	0,00 \$
Autre	0,00 \$	0,00 \$
Amortissement	0,00 \$	945,00 \$
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>303 000,00 \$</b>	<b>460 543,00 \$</b>
Excédent des produits sur les charges(insuffisance)	0,00 \$	-84 958,00 \$
Allocation au fonds de grève	0,00 \$	15 000,00 \$
Excédent des produits sur les charges apres allocations (insuffisanc	0,00 \$	-99 958,00 \$

Page 1

Que l'on mette le budget présenté en dépôt

*Adoptée à l'unanimité*

## 6.0 Grève et plan d'action

### **Mandat adopté lors de l'Assemblée générale du 11 septembre 2015 :**

- Que l'AFESH participe et diffuse les manifestations du 16 septembre et 1er octobre, respectivement contre la répression universitaire et contre les coupures et la dérive autoritaire à l'UQAM;
- Que l'AFESH réitère son mandat de grève de solidarité envers les syndicats uqamiens;
- Qu'en ce sens l'AFESH soit en grève lors des journées de grève ponctuelles de ces syndicats;
- Que l'AFESH convoque une assemblée générale de grève advenant le cas où ces syndicats tiendraient des grèves de plus longue durée;
- Que l'AFESH soit en grève ponctuelle si plus de 100 000 syndiqué-e-s sont en grève à travers le Québec;
- Que l'AFESH convoque une assemblée générale de grève en cas de grève générale illimitée dans la fonction publique *ou dans la population étudiante* ou d'une loi spéciale;
- Que l'AFESH diffuse ces positions et encourage les autres associations étudiantes à en adopter de semblables;
- Que l'AFESH soit en grève le jour du 30 septembre 2015;
- Que l'AFESH soit en grève ponctuelle lorsque des grèves rotatives du Front commun syndical auront lieu à Montréal;
- Que l'AFESH mette sur pied un comité dont le rôle sera d'élaborer de nouvelles tactiques pour pouvoir manifester victorieusement, compte tenu du fait que la police est en train de parvenir à s'adapter aux anciennes.

### **6.1 Que l'AFESH soit en grève le 5 novembre;**

### **Que l'AFESH invite ses membres à participer à la manifestation nationale de l'ASSÉ**

Amendement : **Que le matériel de mobilisation de la journée de grève du 5 novembre énonce clairement les raisons de la dite journée de grève.**

*Adopté à l'unanimité*

Retour sur la principale :

**Que l'AFESH soit en grève le 5 novembre;**

**Que l'AFESH invite ses membres à participer à la manifestation nationale de l'ASSÉ**

**Que le matériel de mobilisation de la journée de grève du 5 novembre énonce clairement les raisons de la dite journée de grève.**

Adopté à majorité

Amendement : **Remplacer "le 5 novembre" par " de 12h30 à 18h"**

Sous-amendement : **Ajouter "et qu'une tournée de classe informative soit organisée le matin-même"**

adopté à majorité

retour sur l'amendement :

**Remplacer "le 5 novembre" par " de 12h30 à 18h" et qu'une tournée de classe informative soit organisée le matin-même**

battu à majorité



## 6.2

advenant le cas où l'AFESH-UQAM n'aurait pas de mandat de grève lors de la tenue d'une journée de grève syndicale touchant les services aux enfants (école, service de garde, garderie, etc)

**Que l'AFESH-UQAM soutienne symboliquement et effectivement les initiatives de ses membres qui souhaiteraient amener dans leurs activités de formation leurs enfants de tous âges.**

Adopté à majorité

## 6.3

Considérant que le gouvernement conservateur a saccagé les structures actuelles d'aide aux personnes réfugiées;

Considérant que le parrainage demeure une des seules façons d'aider concrètement et rapidement les personnes syriennes réfugiées;

Considérant qu'un groupe de cinq personnes, composé de cinq militant-e-s et ami-e-s s'est constitué et souhaite parrainer l'accueil du militant des droits de la personne Feras Darwish et de sa famille présentement menacés à Alep en Syrie;

Considérant que la situation de Feras Darwish, de Marwa Darwish et de leurs trois enfants est critique et qu'il est nécessaire d'agir rapidement;

Considérant qu'il est nécessaire d'amasser la somme de 29 700\$ afin d'assurer la subsistance de la famille pendant 1 an;

Considérant que la responsabilité légale de la famille Darwish reposera sur le groupe de cinq ami-e-s et non sur les donateurs;

Considérant qu'après quelques jours de levée de fonds, plus d'une centaine d'individus se sont joints à cette démarche collective de solidarité en contribuant à la campagne et qu'avec l'appui d'associations étudiantes nous sommes confiantEs de remplir nos objectifs;

**Que l'AFESH contribue à hauteur de 5000 \$ à cette campagne.**

Adopté à l'unanimité

## 6.4

**Que l'AFESH revienne sur son mandat "Que l'AFESH soit en grève ponctuelle lorsque des grèves rotatives du Front commun syndical auront lieu à Montréal"**

adopté à majorité

**Proposition privilégiée que la durée des tours de paroles soient limitées à 2 minutes**

adopté à majorité

## 6.5

*Considérant que la première semaine de novembre en sera une d'actions de la part du milieu communautaire, plus de 300 organismes s'appêtant à fermer leurs portes les 2 et 3 novembre;*

### **Que l'AFESH soit en grève le 2 et 3 novembre**

battu à majorité

### **Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée générale**

amendement : ajouter "à 17h55"

adopté à majorité

retour sur la principale : **Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée générale à 17h55**

battu à majorité

### **Proposition privilégiée de levé de l'assemblée générale**

battu à majorité

### **Proposition qu'il y aille une levée de cours pour les cours de 18h ainsi qu'un ajournement de l'assemblée générale entre 18h et 18h30**

### **Proposition privilégié de fermeture de l'assemblée générale**

adopté à l'unanimité

Fermeture de l'assemblée